-Est-ce que le comité CSI peut-être exclusivement constitué de membres extérieurs à l'Inalco ? Oui

-Est-ce que mon Directeur de thèse peut être membre du comité CSI ? Non

-Est-ce que mon comité CSI peut être constitué uniquement de membres de mon unité ? Non, la présence d'un membre extérieur à l'établissement est fortement recommandée

-Est-ce qu'un chercheur non-titulaire d'un poste peut-il être membre du comité CSI ? Oui à condition qu'il soit titulaire d'un doctorat et qu'il ait une activité de recherche reconnue être expérimenté en matière d'encadrement et de formation doctorale. Dans ce cas, il est nécessaire de joindre au formulaire de composition de CSI, le CV de ce membre, afin de pouvoir évaluer l'expérience et l'expertise de celui-ci

- Peut-on solliciter un PRAG pour faire partie du comité CSI ? Non, sauf s'il est titulaire d'un doctorat (pour les conditions voire la question précédente)

- Un doctorant en césure cette année (2022-2023) doit-il renvoyer la composition de son comité ? Non, il est en césure donc le document sera à renvoyer l'année suivante

- Peut-on réserver une salle à l'Inalco et / ou le matériel zoom pour faire le CSI ? Oui

- Est-ce le laboratoire qui fixe la composition des CSID ? Non, c'est le directeur de Thèse en accord avec le doctorant

- Est-ce au laboratoire d'organiser les CSID ? Non, c'est le doctorant qui est à l'initiative de l'organisation de son CSID. Toutefois les laboratoires sont associés à cette organisation.

- Si le CSID ne peut se réunir une année, peut-on attendre l'année suivante ? Non, le CSID est obligatoire tous les ans. Il constitue un document indispensable pour que le doctorant puisse se réinscrire.

-Est-ce que les membres du comité CSI peuvent être les membres de mon jury de soutenance ? Oui

-Est-ce que les membres du comité CSI peuvent être rapporteurs ? Non

-Est-ce que je dois réaliser mon CSI si ma soutenance de thèse est prévue entre octobre et décembre ? théoriquement non, mais par prudence il vaut mieux le réaliser car le CSI étant obligatoire pour une réinscription le doctorant ne pourra pas se réinscrire s'il ne possède pas ce document.

Peut-on avoir un membre anglophone dans notre comité ? Oui du moment que l'ensemble du comité se comprenne

Peut-on faire son CSI en octobre 2023 ? Oui vous pouvez faire votre CSI début octobre. Il faudra envoyer votre dossier de réinscription au plus tard le 28 septembre sans votre CSI.
Vous aurez jusqu'au 10 octobre pour le fournir. Attention de ne pas faire le CSI le 8 ou le 9 car il faut quand même du temps aux membres de votre jury pour rendre le rapport. J'attire votre attention sur le fait que de déposer un dossier de réinscription à la 2ème session cela entrainera une inscription administrative (2023:2024) fin octobre donc un certificat de scolarité à cette même période.

Peut-on bénéficier d'aide financière de l'école doctorale pour faire venir un membre du comité ? non l'ED n'accorde pas de financement pour le déplacement d'un membre du comité, les entretiens peuvent se dérouler en zoom